



LANDINUX

199, ch de Baillé
40320 ARBOUCAVE
www.landinux.org

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU

MARDI 2 MAI 2017

Le mardi 2 mai 2017, à Geaune, des membres de l'association **Landinux** se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Cinq membres sont présents ajouté de **deux** mandats de procuration, un total de **sept** sur **onze** membres à jour de leur cotisation :

Le quorum est atteint.

Madame Corinne PLANCOQ, secrétaire et trésorière est excusée, ainsi que Monsieur Jean-Christophe Elineau membre fondateur.

La séance débute à 18h40min.

Il est désigné, en qualité de président de séance, M. Francis DUFEIL

Il est désigné, en qualité de secrétaire de séance, M. Bastien BALTAZAR

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Modification des statuts ;
- Mise en place d'un règlement intérieur ;
- Situation financière : présentation du compte de résultat ;
- Compte rendu moral des activités de l'association depuis sa reprise d'activités ;
- Conventions avec d'autres associations ou organismes :
 - Médiathèque de Geaune
 - Escola Calandreta
- Demandes de subventions
- Élection des membres du bureau

Modification des statuts

Une refonte totale des statuts de l'association est proposée, établis sur le modèle de nos confrères bordelais : l'ABUL

M. Bastien BALTAZAR propose le retrait de la catégorie de membres fondateurs, dans un principe d'égalité au sein de ses membres, et au vu du faible montant de la cotisation annuelle (10 euros)

Ceci impliquant la modification des articles 5 et 7.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
Les statuts proposés sont adoptée à l'unanimité.

Mise en place d'un règlement intérieur

Montant de la cotisation annuelle

Il est proposé le maintenir à **dix** euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que les cotisations annuelles sont à dates échues (date anniversaire de l'adhésion ou du renouvellement du membre).

Pour la rédaction du règlement intérieur par le C.A., sont données les orientations suivantes :

- Basé sur le modèle de l'ABUL ;
- Permettant la prise de décisions mineures via email

Situation financière : présentation du compte de résultat

Afin de simplifier la gestion de trésorerie, il est proposé de fonctionner sur des exercices annuels (année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ainsi, le C.A. présente le budget suivant :

Exercice 2016

L'exercice comptable pour l'année civile 2016 a été clos en date du 31/12/2016 :

Charges : 139,99 € Produits : 540,00 € Résultat : +400,01 euros

Exercice en-cours 2017

Situation provisoire à ce jour :

Charges : 137,55 € Produits : 70,21 € Résultat : -67,34 euros

Le solde bancaire relevé ce jour sur le compte courant est de 1037,26 euros

La question du stock matériel actuel est évoquée, celui-ci aillant été largement amorti, il n'est pas nécessaire d'en faire un inventaire précis.

Compte rendu moral des activités de l'association depuis sa reprise d'activités

Le président rappelle les diverses actions menées auprès des médiathèques communautaires de Aire s/Adour et du Tursan, ainsi que des démarches effectuées auprès d'autres organismes pour élargir le champ de nos actions ...

Il encourage également les membres à utiliser les listes de diffusion mises à disposition, en rappelant leur rôle de lien associatif, notamment via l'entraide sur des questions techniques.

Des membres demandent l'inscription systématique lors de l'adhésion de tout membre sur les listes

de diffusion : asso@listes.landinux.org et tech@listes.landinux.org.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire rappelle le travail effectué bénévolement pour la refonte du site Web basé sur le système de blog libre Wordpress, et appelle aux contributeurs/rédacteurs pour alimenter davantage ce site ...

Conventions avec d'autres associations ou organismes

Médiathèque de Geaune

Il a été convenu l'échange suivant avec cet organisme :

D'une part, l'association Landinux s'engage à mettre à disposition quatre postes de travail ;
D'autre part, la médiathèque du Tursan, régie par la communauté de commune du Tursan s'engage à mettre à disposition sa salle informatique pour les besoins de l'association Landinux, et cela dans des horaires convenus.

Cette convention est tripartite, la mairie de Geaune étant propriétaire des murs.

Escola Calandreta

M. Bastien Baltazar, vice-président, a engagé une mise à disposition de trois postes de travail auprès de l'école associative Calendreta de Poursyugues-Boucoue, dans la mesure où :

- Du matériel inutilisé peut se rendre utile pour l'enfance et l'éducation ;
- GNU/Linux est le seul système d'exploitation prenant en charge la langue occitane.

Il est rappelé les difficultés techniques à tenir les délais annoncés, certains postes de travail s'avérant défectueux ; l'absence d'un représentant de ce partenaire restant à déplorer.

Demandes de subventions

Les membres du bureau sont mandatés pour œuvrer dans toute démarche permettant d'obtenir des subventions publiques, autant au niveau communal, inter-communal et départemental.

Élection des membres du bureau

À la demande expresse des ressortissants, aucun membre ne manifeste sa candidature pour faire partie du bureau.

Les membres du bureau sont ré-élus à l'unanimité :

- M Francis DUFEIL Président
- M Bastien BALTAZAR Vice-président
- Mme Corinne PLANCOQ Secrétaire et Trésorière

La séance prend fin à 20h20min.

Ce compte rendu tient lieu de procès verbal.

Fait à Geaune le 02/05/2017

Validé par le président de séance

Francis DUFEIL
Président

Rédigé par le secrétaire de séance :
Bastien BALTAZAR
Vice-président